

du 30 mars 2006

OUI à la modification des articles constitutionnels sur l'éducation

Le 21 mai prochain, le peuple suisse devra se prononcer sur la modification constitutionnelle proposée à la quasi-unanimité par le Parlement dans son arrêté fédéral du 16 décembre 2005.

Actifs au travers de leur association romande depuis 1865, les enseignants romands membres du SER approuvent dans cette modification constitutionnelle une volonté d'harmonisation, contraignante au besoin, qu'ils attendent depuis longtemps.

« A la demande des cantons intéressés, la Confédération peut donner force obligatoire générale à des conventions intercantionales ou obliger certains cantons à adhérer à des conventions intercantionales (...) concernant la scolarité obligatoire, l'âge de l'entrée à l'école, la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement et le passage de l'un à l'autre, ainsi que la reconnaissance des diplômes, la Confédération légifère dans la mesure nécessaire. »

Tout en préservant les prérogatives pédagogiques des régions linguistiques et des cantons, il devient important de se donner les moyens de vaincre certaines résistances aux processus d'harmonisation. S'il est persuadé que la Suisse a tout intérêt à conserver un système opérationnel décentralisé au niveau éducatif, le SER (qui a contribué à ce que soit mise en place une plus grande coordination en Suisse romande) plaide pour qu'un espace éducatif d'un haut niveau de qualité et de cohérence couvre l'ensemble du territoire.

Au moment où un concordat important (HarmoS) vient d'être mis en consultation sur le plan national, au moment où une convention romande indispensable voit le jour, le SER considère que la modification constitutionnelle soumise au peuple est de nature à rendre enfin possibles et concrètes ces deux avancées dans l'indispensable harmonisation de l'école en Suisse. Il continuera à se battre pour l'éducation, qu'il estime être la plus grande richesse du pays et son plus grand espoir de compter parmi les nations qui réussissent et qui progressent.

Le Syndicat des enseignants romands (SER)